

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01308

Numéro SIREN : 478 439 664

Nom ou dénomination : A.T.E.

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2024 sous le numéro de dépôt 401

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

1. Déclarant

Dénomination ou raison sociale de la personne morale ATE

Immatriculée au RCS, numéro 478439664

Identité et qualité du représentant légal signataire Philippe LEFRANÇOIS, Président

2. Objet de la déclaration

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'associé unique.

Fait à Martigues le 10 août 2023

Signature :



ASSISTANCE TECHNIQUE EXPAT
A.T.E.
20, rue Barthélémy Thimonnier
ZI Ecopolis Sud
13 500 MARTIGUES
478 439 664 RCS Aix en Provence

Désignation de l'entreprise : SAS ATE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 20 RUE BARTHELEMY THIMONNIER		13500 MARTIGUES	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 47843966400036		Néant ☐	
		Exercice N clos le. 13/11/2022	
		N-1 13/11/2021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété :*		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ATE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :40 000.....)	DA 40 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD 4 000	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH 131 271	88 787	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 51 215	42 484	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		DL 226 486	175 271	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 661 960	725 396	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV 159		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 381 043	285 957	
	Dettes fiscales et sociales	DY 219 166	274 350	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA 495	239	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC 1 262 824	1 285 942	
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 489 311	1 461 213	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IF		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 908 687	1 285 942	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS ATE

31/12/2022

[illegible]

1621

A.T.E.**Assistance Technique Expat**

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros

Siège Social : 20, rue Barthélémy Thimonnier – ZI Ecopolis Sud – 13 500 MARTIGUES

478 439 664 RCS Aix en Provence

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 30 JUIN 2023

La Présidente,

B.B.T.C. Big Brother Trading Corporation

Société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros, dont le siège social est situé 10, Rue de Penthievre – 75 008 PARIS,

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 369 110 RCS de Paris,

Représentée par Philippe LEFRANCOIS, Président,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Conventions règlementées,
- Non renouvellement des mandats de commissariats aux comptes

1. EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un bénéfice de **51 214,97 euros**.

Le Président constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les arrête définitivement, les dits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de **2 456 324 euros** et un bénéfice de **51 214,97 euros**.

2. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **51 214,97 euros** de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- Résultat Excédentaire : **51 214,97 euros**
- Report à nouveau Créiteur : **131 271,49 euros**

Section 2 - Affectation

- Report à nouveau : **51 214,97 euros**
- Dividendes : **0 euro**
-

Soit au titre des Actions Ordinaires : Néant

3. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, des conventions (conformément aux modalités de l'article L.227-10 du Code de Commerce) n'ont pas fait cette année l'objet d'avenants.

Rappel d'objet de ces conventions :

- Convention d'assistance conclue le 08 aout 2016 entre la Société **A.T.E.** et la Société **B.B.T.C. Big Brother Trading Corporation**, Présidente, modifiée par un premier avenant le 03 mars 2017, et un second avenant le 09 août 2020.
- Conventions de sous-traitance conclues au cours de l'année 2018 dans le cadre des activités d'Assistance technique, entre la Société **A.T.E.** et la Société **B.B.T.C. Management Ltd**, détenue majoritairement par Philippe LE FRANCOIS et lui-même Dirigeant.

4. NON RENOUVELLEMENT DES MANDATS COMMISSARIATS AUX COMPTES

Le président déclare, après avoir constaté que la société ne dépassait plus les seuils mentionnés à l'article L227-9-1 alinéa 2 du code de commerce depuis deux exercices successifs, décide de ne pas renouveler les mandats de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Peretti et de son supplément DSP Finance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président qui s'engage à effectuer toutes les formalités requises au dépôt des comptes annuels.

Le Président
Pour la Société ATE
Philippe LEFRANÇOIS

ASSISTANCE TECHNIQUE EXPAT
A.T.E.
20, rue Barthélémy Thimonnier
ZI Ecopolis Sud
13 500 MARTIGUES
478 439 664 RCS Aix en Provence